



# Comités de participation des parents

## Appuyer la participation des parents dans l'apprentissage de leurs enfants

### Qu'est-ce qu'un comité de participation des parents et que fait-il?

Tous les conseils scolaires de l'Ontario sont tenus d'avoir un comité de participation des parents (CPP).

Les CPP sont des organismes consultatifs importants pour les conseils scolaires. Ils appuient le rendement et le bien-être des élèves en encourageant une plus grande participation des parents à l'apprentissage de leurs enfants. Voici comment :

- en fournissant aux conseils scolaires de district des renseignements et des conseils sur la participation des parents et sur les manières de communiquer avec eux;
- en proposant aux conseils scolaires des façons d'inciter davantage de parents à appuyer l'apprentissage de leurs enfants à la maison et à l'école;
- en communiquant des renseignements aux conseils d'école et en appuyant leur travail.

Chaque CPP décide de la meilleure façon d'atteindre ces objectifs en fonction des besoins particuliers de son conseil scolaire et de sa communauté, de son organisation et de ses membres.

### En quoi les comités de participation des parents diffèrent-ils des conseils d'école?

Un conseil d'école concentre ses efforts sur une seule école tandis qu'un CPP fournit des conseils au niveau du conseil scolaire. Les CPP soutiennent activement les conseils d'école de leur conseil scolaire dans leur rôle, qui est d'encourager la participation des parents dans l'apprentissage de leurs enfants et de communiquer des renseignements.

### Qui peut faire partie d'un comité de participation des parents?

Le CPP est dirigé par les parents et la plupart de ses membres sont des parents. La directrice ou le directeur de l'éducation et une conseillère ou un conseiller scolaire en sont aussi membres, ce qui permet aux parents d'avoir une liaison directe avec le conseil scolaire. Le CPP peut aussi compter jusqu'à trois membres communautaires qu'il nomme. En fonction des besoins locaux, le CPP peut décider d'inclure ou non d'autres membres, comme des directrices ou directeurs d'école et des membres du personnel enseignant et du personnel de soutien. Les parents ont un mandat de un ou de deux ans et doivent être parents ou tuteurs d'un élève inscrit dans une école du conseil scolaire qui a établi le CPP.

### Puis-je assister aux réunions?

Oui. Toutes les personnes qui souhaitent assister aux réunions des CPP pour observer directement son fonctionnement sont les bienvenues. Les CPP se réunissent au moins quatre fois par an.

Consultez le site Web du conseil scolaire pour connaître la date et le lieu des réunions et pour lire les procès-verbaux des réunions précédentes.

### Les travaux des comités de participation des parents reposent-ils sur la politique en matière d'éducation?

Oui. Comme tous les partenaires en éducation, les CPP jouent un rôle important dans la réalisation de la vision et des buts de la [Politique ontarienne de participation des parents](#) visant à appuyer le rendement et le bien-être des élèves. Les CPP sont régis par le [Règlement de l'Ontario 612/00](#).

### Comment les comités de participation des parents aident-ils l'éducation en Ontario?

Lorsque les parents et les écoles travaillent en collaboration, les résultats positifs sont nombreux et incluent notamment l'amélioration du rendement des élèves, la réduction de l'absentéisme, un meilleur comportement et une plus grande confiance des parents dans l'éducation de leurs enfants. Le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires de district et les écoles bénéficient tous du travail important que font les parents pour appuyer l'apprentissage de leurs enfants tout comme ils bénéficient des perspectives et opinions des parents aux niveaux local, régional et provincial.

### Où obtenir d'autres renseignements?

Visitez [ontario.ca/siteparents](http://ontario.ca/siteparents) pour :

- en apprendre davantage sur les [comités de participation des parents](#) et l'engagement des parents dans les écoles et les conseils scolaires de l'Ontario.
- lire le document [Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario](#)
- consulter le [Règlement de l'Ontario 612/00, Conseils d'école et comités de participation des parents](#)



accompagner chaque enfant  
appuyer chaque élève

 Ontario